

On a tous parfois besoin d'une personne extérieure, pour apaiser les relations au sein d'une famille.

C'est l'objectif de la médiation familiale.

Que propose la médiation familiale ?

La médiation familiale permet aux familles qui vivent une séparation, un conflit ou une situation de rupture, de se rencontrer en présence d'un tiers, le médiateur familial, pour rétablir le dialogue et rechercher des solutions concrètes.

Pour qui ?

La médiation familiale s'adresse aux :

- **couples ou parents** en situation de séparation ;
- **adolescents** en conflit avec leur famille ;
- **grands-parents** en rupture avec leurs petits-enfants ;
- **fratries** en conflits (accompagnement d'un parent en perte d'autonomie, succession, etc.).

Pour quoi ?

- **Mieux communiquer**, aborder le conflit et apaiser la relation.
- **Décider ensemble** de la résidence de l'enfant, du droit de visite et d'hébergement, de la contribution financière, du partage des biens, etc.
- **Parler des droits et devoirs** de chacun : parents, enfants, grands-parents.
- **Construire une nouvelle organisation** familiale.

Comment ça marche ?

Que ce soit en amont du conflit ou lorsque les tensions familiales sont déjà installées, il est possible de faire appel à un médiateur familial.

1 Premier contact

Prenez rendez-vous avec le médiateur familial pour un premier entretien d'information gratuit.

2 Rencontre

Lors du premier rendez-vous, le médiateur familial présente les objectifs, le contenu et les thèmes que vous pouvez aborder, afin que vous déterminiez si la médiation correspond à vos attentes. Cet entretien est sans engagement. C'est après avoir recueilli le consentement de chaque personne concernée par la médiation qu'elle peut être mise en place.

3 Entretiens de médiation familiale

D'une durée de 1h30 à 2 heures environ, leur nombre varie selon votre situation et les sujets que vous souhaitez aborder. En moyenne, comptez entre 2 à 6 séances.

J'étais réticente à accepter une garde partagée. J'ai pris conscience en médiation familiale qu'un partage plus équilibré du temps des enfants chez leur père et leur mère était une bonne chose pour moi aussi.

Marjorie

Notre fille ne voulait plus que nous voyions notre petit-fils. La médiation familiale nous a permis de renouer le dialogue. Nous avons parlé de nos ressentis et trouvé un terrain d'entente.

Janine

Je n'avais pas envie de raconter mes problèmes à un inconnu. Mais peu à peu, j'ai compris que le médiateur n'était pas là pour prendre parti, mais pour nous permettre de dire ce qu'on avait à se dire, sans haine.

Dominique

PREMIER ENTRETIEN GRATUIT

Une participation est ensuite demandée en fonction de vos revenus.

La médiation familiale en 3 mots



Confidentialité

Le médiateur familial diplômé d'État est tenu à la confidentialité. Celle-ci favorise un climat de confiance propice au dialogue et à l'expression de chacun.



Neutralité

Le médiateur familial vous aide à identifier vos besoins, à rechercher des solutions concrètes, et à rétablir le dialogue dans votre famille si possible.



Impartialité

Le médiateur familial ne prend pas parti. Il vous soutient l'un et l'autre dans vos échanges.

PARENTS & ADOS

Et si vous vous (re)connectiez ?



Adolescents ou parents d'adolescents, **la médiation familiale est aussi pour vous.**

Plus d'informations sur : parents.loire-atlantique.fr

La médiation familiale en Loire-Atlantique

Association atlantique espace rencontre famille (AAERF)

02 40 63 31 23
aerf_44800@orange.fr
www.aerf.fr

Accueil possible à Ancenis, Châteaubriant, Rezé, Saint-Herblain.

Linkiaa (Cap familles)

02 40 49 83 27
mediationfamiliale@linkiaa.fr
www.cap-familles.fr

Accueil possible à Basse-Goulaine, Guérande, Nantes, Nozay, Paimbœuf et Saint-Nazaire.

Service de médiation familiale Caf

02 51 83 45 43
mediation-familiale@caf44.caf.fr
www.caf.fr/allocataires/caf-de-loire-atlantique
Accueil possible à Nantes, Rezé, Saint-Philbert-de-Grand-Lieu.

Un service co-financé par :



Médiation familiale

Et si on s'écoutait ?

